

# L'ECHO DE CASTEL-SARRAZIN



## Bulletin municipal

*Dans ce numéro...*

- **L'EDITO** du maire **LE MOT** des nouveaux adjoints
- **MAIRIE** : Les activités de la municipalité
- **DEMOCRATIE** : Installation du nouveau conseil municipal
- **SOLIDARITE** : Retour sur la gestion de la crise COVID-19
- **UN METIER A L'HONNEUR** : Assistante maternelle agréée
- **DOSSIER** : COVID-19 : Soutien économique aux entreprises
- **VIE DU VILLAGE** : Le mot des associations
- **AU QUOTIDIEN** : Les infos utiles





# *L'édito du maire*

---

Chères Sarrazines et chers Sarrazins,

Je vous remercie bien sincèrement de m'avoir témoigné votre confiance et votre soutien pour ce troisième mandat lors du scrutin du 15 mars 2020. Avec « Poursuivons ensemble en confiance », nous avons su réunir une équipe de femmes et d'hommes désireuse de s'investir pour la commune.

La crise sanitaire due à la pandémie du COVID-19 que nous venons de traverser a engendré un début de mandat compliqué. Avant notre investiture du lundi 25 mai, nous avons dû y faire face. Nous avons eu à mettre en place les fermetures des bâtiments et lieux publics, des achats imprévus de masques, de gel hydroalcoolique et de protection pour la population et le personnel municipal. Durant le confinement, un service minimum d'agents, d'élus et de bénévoles a assuré le fonctionnement de la commune.

Je voudrais remercier toutes les personnes bénévoles qui se sont mobilisées pour la fabrication des masques « made in Castel » : les donateurs de tissus, les prêteurs de machines à coudre, les couturières... Un grand merci à tous.

Puis, nous avons dû élaborer et mettre en place des protocoles sanitaires pour permettre une reprise de l'école. Je tiens particulièrement à remercier toutes les personnes qui nous ont permis de gérer cette crise. Ce fut parfois difficile et souvent compliqué mais chacun s'est investi pour le bien de tous.

Après plusieurs semaines de confinement, le Conseil Municipal a été installé le 25 mai. A mes côtés ont été élus maires-adjoints Jérémy Domarle, Marylène Gontero et Xavier Torres. Des commissions et des groupes de travail ont été mis en place pour poursuivre et mener les actions définies et présentées par la nouvelle équipe. Nous ferons en sorte par notre travail au service de tous les habitants, de nous montrer dignes de votre confiance.

J'espère que vous-mêmes et vos proches avez passé au mieux cette période difficile et exceptionnelle.

Et surtout prenez soin de vous.

Le Maire  
Philippe Novembre



## *Présentation de...Jeremy DOMARLE*

### *1<sup>er</sup> Adjoint au Maire*

*Chargé du suivi de voirie, de communication et des mises à disposition des bâtiments communaux.  
Délégué communautaire.*

---

Bonjour à tous,

Je m'appelle Jeremy Domarle, j'ai 28 ans et suis originaire de Castel-Sarrazin.

Après avoir travaillé plus de 4 ans sur la région bordelaise en tant que technicien informatique dans un laboratoire pharmaceutique, je me suis rapproché fin 2018 de la Chalosse et de son cadre de vie ô combien agréable ! Je suis désormais ingénieur informatique au sein d'une société de services informatiques à Dax. A l'écoute et au service de clients professionnels au quotidien, je mesure l'importance et la place qu'occupent l'écoute, le conseil, la concertation et l'action pour mener à bien mes missions.

Bénévole au sein Comité des fêtes depuis mon plus âge (2007 – 2008), j'y mis suis pleinement dévoué en 2014 en y prenant la présidence : pérenniser et promouvoir les traditions de nos territoires ruraux, créer un tissu social fort dans le village, développer le bien vivre ensemble, rassembler/fédérer/valoriser la population et les bénévoles, faire rayonner la commune à l'extérieur... Autant de finalités qui me motivent et me passionnent dans l'exercice de mes fonctions.

Également ; élu aux côtés de Philippe Novembre depuis 2014, j'ai mesuré au cours de mon premier mandat la place et l'importance de la vie publique au quotidien mais aussi de la nécessité de l'adapter constamment aux attentes de la population. En liaison avec mes compétences, je pilotais la commission communication à l'origine en outre de la refonte de ce même bulletin municipal, de la création d'un site internet communal et d'une page Facebook. Au 21<sup>ème</sup> siècle, la confiance en la vie publique passe nécessairement par une communication claire, transparente et régulière mais aussi par une action publique concertée mais efficace : j'y ai travaillé durant mon premier mandat et poursuivrai ma mission dans ce sens pour les six années à venir.

Pour ce nouveau mandat, le Maire et le conseil municipal m'ont accordé leur pleine confiance en m'élisant 1<sup>er</sup> adjoint au Maire. Symbole fort d'une ouverture vers les jeunes générations de la commune, je suis honoré par l'octroi de ces nouvelles fonctions mais mesure également le poids de mes nouvelles obligations. Tout en restant fidèle à moi-même et à mes valeurs, je mettrai à contribution mes qualités organisationnelles pour mener à bien mes missions. Attentionné mais aussi pugnace, j'écouterai, consulterai puis agirai pour faire avancer notre commune aux côtés de notre maire, de mes collègues adjoints et du conseil municipal.

Également ; délégué communautaire au sein de la communauté de communes, je me suis engagé au sein de plusieurs commissions afférentes au cadre de vie, à l'aménagement du territoire et à son développement économique. Convaincu des atouts de notre territoire et du changement sociétal en cours dans notre pays (mode de consommation, vie économique, vie touristique, enjeux écologiques...), je travaillerai en harmonie avec mes collègues pour que la commune trouve mieux sa place dans la vie de l'intercommunalité.

Six ans, cela passe vite : il n'y a donc pas de temps à perdre... Au travail !



## *Présentation de..Marylène GONTERO*

### *2<sup>d</sup> Adjointe au Maire*

*Chargée de la maîtrise d'ouvrage des bâtiments et infrastructures communales, des finances et du restaurant scolaire municipal*

---

Bonjour à tous,

Je m'appelle Marylène GONTERO, j'ai 44 ans, je suis mariée et mère d'un fils de 5 ans.

Je suis originaire de Castel-Sarrazin par ma famille maternelle et je vis au quartier du "Capdouyert" pour les plus anciens qui connaissent le quartier de mes grands-parents.

Je suis assistante administrative et commerciale au sein de l'entreprise Navailles à Hagetmau depuis presque 11 ans, j'adore mon métier et je mets aussi mes compétences à profit dans l'entreprise de mon mari qui est artisan menuisier.

Mon emploi du temps est plutôt chargé car j'ai aussi une passion pour la course landaise où j'exerce le rôle d'arbitre en tant que juré, je suis aussi membre du Comité des fêtes. Une vie qui est déjà bien remplie mais je me suis aussi engagée auprès de Philippe pour la commune depuis déjà 6 ans.

Le premier mandat a été pour ma part plutôt un mandat "découverte" pour apprendre les rouages, les fonctions et tout le travail à faire pour les administrés. Je suis de nature réservée, j'ai tendance à observer et ensuite à agir pour toujours comme point de mire aider les autres, je ne peux pas envisager de vivre sans aider les autres.

Du coup pour ce nouveau mandat je me suis engagée auprès de Philippe et ai accepté le rôle de 2nd adjoint pour l'aider et faire avancer la commune. Il m'a confié des missions en lien avec mes compétences professionnelles à savoir la délégation des « travaux et bâtiments », la commission des appels d'offres, la participation à la commission finance puis pour le côté en lien avec les enfants la commission "cantine" Le travail pour des 6 prochaines années sera dur, long mais ô combien intéressant, le défi en vaut le coup !

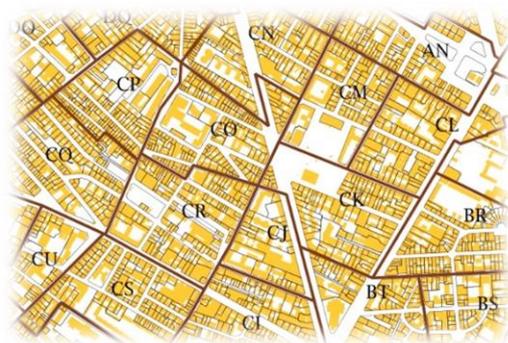
Déjà, nous nous sommes attaqués à un "dossier" qui nous tient à cœur : la chapelle du Vieux-Bourg. Nous la protégerons et la conserverons car elle fait partie de notre patrimoine ! En m'engageant auprès de Philippe et de la commune je souhaite participer du mieux possible à la vie de mon village car je suis fière d'être sarrazine et j'ai envie de donner aux gens l'envie de rester et venir à Castel.

## Résumé des activités de la municipalité. (Juillet 2019 – Août 2020)

Séance du 20 juillet 2019

### ⇒ Actes administratifs : régularisation de l'emprise du cimetière (échange de terrains)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à deux échanges de terrains en vue de la régularisation de l'emprise du cimetière afin de mettre en conformité les plans cadastraux et la réalité du terrain. Les frais d'actes administratifs et d'hypothèques relatifs à ces échanges sont intégralement à la charge de notre commune.



- 1- Echange de parcelles entre la commune de CASTEL-SARRAZIN et Mme Françoise BOUCHER.  
Le Conseil Municipal après délibération **approuve** les conditions de l'échange de terrains ainsi que le versement d'une soulte due dans l'échange (75€) à Mme Françoise BOUCHER.  
Le Conseil Municipal **donne pouvoirs** à M. le Maire pour recevoir l'acte administratif de vente et à M. Xavier TORRES pour signer l'acte de vente.
- 2- Echange de parcelle entre la commune de CASTEL-SARRAZIN, Mme Corinne et M. Xavier TORRES.  
Le Conseil Municipal après délibération **approuve** les conditions de l'échange de terrain ainsi que le versement de la soulte due dans l'échange (90€) à Mme Corinne et M. Xavier TORRES.  
Le Conseil Municipal **donne pouvoirs** à M. le Maire pour recevoir l'acte administratif de vente et à M. Xavier TORRES pour signer l'acte de vente.

### ⇒ Rapport annuel 2018 sur le prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif

**Vu** l'article L224-5 du Code Général des Collectivité Territoriales, relatif à la présentation d'un Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

**Vu** le rapport 2018 présenté lors de la dernière assemblée générale du Syndicat Intercommunal des Eschourdes,

**Le Conseil Municipal, accepte** tel que présenté le rapport annuel 2018 sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif du Syndicat Intercommunal des Eschourdes.

**i** Indicateurs sur la qualité de l'eau, sur le réseau d'approvisionnement et sur le réseau d'assainissement individuel. Source : <http://www.services.eaufrance.fr/> Rien à redire, la qualité de l'eau est bonne !

Indicateurs du service - 2018							
Tarif et abonnés		Qualité de l'eau	Réseau	Gestion financière		→ Accéder à la page tarif du service	
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle	
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %	sans anomalie apparente				
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %	sans anomalie apparente				
P108.3	Protection de la ressource en eau	80 %	sans anomalie apparente				

## Indicateurs du service - 2018

Tarif et abonnés		Qualité de l'eau		Réseau	Gestion financière		→ Accéder à la page tarif du service	
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle		
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100 points	sans anomalie apparente					
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,7 %	sans anomalie apparente					
P105.3	Volumes non comptés	2,3 m³/km/j	sans anomalie apparente					
P106.3	Pertes en réseau	2,1 m³/km/j	sans anomalie apparente					
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	0,92 %	sans anomalie apparente					

## Indicateurs du service - 2018

Tarif et abonnés		Qualité de l'eau	Réseau		Gestion financière		→ Accéder à la page tarif du service	
Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle		
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	100 %	sans anomalie apparente					
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau au robinet	100 %	sans anomalie apparente					
P108.3	Protection de la ressource en eau	80 %	sans anomalie apparente					

Code	Nom	Valeur unité	Avis de la DDT	Commentaire	Détail du calcul	Evolution temporelle		
D301.0	Nombre d'habitants desservis	5 203 hab	sans anomalie apparente					
D302.0	Mise en œuvre de l'assainissement non collectif	120 -	sans anomalie apparente					
P301.3	Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	84,2 %	sans anomalie apparente					

### ⇒ Règlementation du dépôt de gravats

Le Maire indique au Conseil municipal que par suite d'**abus répétés**, et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article L.2212-1 et 2 du CGCT, il a réglementé **l'ouverture du dépôt de gravats**.

Depuis le 08 Juillet 2019, le dépôt de gravats est **autorisé uniquement** aux heures d'ouverture ci-après : **Le mardi et jeudi de 8h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 17h00 (sauf jours fériés)**.

En cas de **non -respect**, une **fermeture définitive** sera inévitable.



⇒ **SUBVENTION 2019 : Association « AVENIR BASKET CHALOSSE »**

Monsieur le Maire indique que la nouvelle association de basket « Avenir Basket Chalosse » a produit tous les documents nécessaires au versement de la subvention 2019 et demande par conséquent, au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant à verser à ladite association.

Après **délibération**, à **l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de verser, au titre de l'année 2019, une **subvention de 2000€** à l'association « **Avenir Basket Chalosse** ».

⇒ **Modification de la vidéosurveillance**



Monsieur le Maire propose **d'installer un dôme plus performant**, à l'angle de la Mairie, à la place de la caméra existante, moyennant un coût supplémentaire de 24 € TTC par mois. Cette **proposition est validée**.

Monsieur Xavier TORRES propose de **conserver la caméra** initiale pour la mettre en place au local du cantonnier, avec **vue sur le tri sélectif** pour limiter les incivilités lors du dépôt de déchets. Le Conseil Municipal émet un **avis favorable**.

⇒ **Dossier zonage assainissement de Castel-Sarrazin**

Le Maire dresse le rapport de la réunion entre l'entreprise AGI infra et les Eschourdes concernant la révision, la modification et la mise à jour du zonage d'assainissement de notre commune. Vu l'importance du coût du projet, l'assemblée émet un avis défavorable.



*Ce rapport d'étude fait mention d'un coût de plus d'un million d'euros pour la mise en place d'un assainissement collectif sur la commune qui ne desservirait même pas l'ensemble des foyers ! Un bien trop lourd investissement pour la collectivité.*

⇒ **PLUI-H – Nouvelle consultation des bureaux d'études suite à la liquidation d'URBAM**

Le Marché de maîtrise d'œuvre pour l'élaboration du PLUI ayant été résilié, une nouvelle consultation a été lancée. Après analyse de toutes les candidatures ci-dessous mentionnées :

Marché d'Élaboration du PLUi-H 2 - Réception des Offres				
Ordre d'arrivée des offres	Candidat	Montant Marché en €/HT	Montant Marché en €/TTC	Temps de réalisation (mois)
1	ARTELIA - 64000 PAU	109 950,00 €	131 940,00 €	18
2	ETEN - 40990 ST PAUL LES DAX	121 590,00 €	145 908,00 €	19
3	CITTANOVA - 44200 NANTES	175 800,00 €	210 960,00 €	18
4	CITADIA Conseils - 82000 MONTAUBAN	159 900,00 €	191 880,00 €	18

Le Maire indique que le Conseil Communautaire a décidé de **retenir 3 candidats** sur les 4 offres reçues, pour une audition, il s'agit des candidatures **d'Artelia, Eten et Citadia**.



*En fin d'année, le conseil communautaire a décidé de retenir la candidature du cabinet ARTELIA. Les travaux d'élaboration du PLUI-H ont repris en début d'année.*

## Séance du 7 décembre 2019

### ⇒ Repas du 3ème âge et colis 2019

En vue de l'organisation du **repas des aînés du 12 janvier**, le conseil municipal a retenu le menu proposé par Marie Truchat.

Pour des raisons d'équité entre les personnes âgées, il a été décidé de **supprimer les colis « doubles »** proposés aux couples et **d'offrir un colis « simple »** par personne. Pour rappel, des colis sont offerts aux résidents âgés de plus de 75 ans ne pouvant assister au repas offert par la municipalité à l'occasion de la cérémonie des vœux du Maire.



### ⇒ Approbation du rapport de la commission local d'évaluation des charges transférées en 2019

#### Après échanges de vue et délibération,

**Le conseil municipal décide** à l'unanimité d'**APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 19 septembre 2019 qui dresse le montant par commune des charges transférées en 2019 :

COMMUNE	Charges transférées au 31/12/18	+	Nouveau transfert de charges 2019 (Voirie 2017-2019)	=	Transfert de charges 2019
CASTEL-SARAZIN	27 947.53€	+	839.67€	=	28 787.20€

## Séance du 25 février 2020



### ⇒ Approbation du compte administratif 2019 de la commune

Le compte administratif 2019 de la Commune fait ressortir un excédent de fonctionnement de 319 416,69 € et un déficit d'investissement d'un montant de 16 574,12 €.

Après avoir constaté le résultat de clôture 2019, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 1 abstention **approuve** le compte administratif de la Commune.

## ⇒ **Approbation du compte de gestion 2019**

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019.

Statuant sur l'exécution du budget 2019, LE CONSEIL MUNICIPAL, **déclare**, par 12 voix pour et 1 abstention, que le **compte de gestion** de la COMMUNE de CASTEL-SARRAZIN dressé pour l'exercice 2019, par Mme Françoise DUCLOS, Trésorier d'AMOU-POMAREZ, **n'appelle ni observation, ni réserve** de sa part.

## ⇒ **COVID-19 : Plan de protection de la population**

M. DULAU Gilles alerte le Conseil municipal sur la **nécessité de mise en place d'un plan de protection** de la population au vu des menaces de l'épidémie de **COVID-19**. Le Maire s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires.

## Séance du 25 mai 2020

Dans le cadre de l'élection du maire et de ses adjoints étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BANQUET Nathalie	DULAU Gilles	MARIDET Alain
BASQUE Ludovic	DUSSARRAT Nicolas	NOVEMBRE Philippe
DEYRIS Marie-France	GONTERO Marylène	POURRET Pierre
DOMARLE Jérémy	LAMBERT LEPRINCE Evelyne	
DUCOURNEAU Patrick	LIOTIER Magali	

Absents : Florian BERTHAULT et Xavier TORRES

Monsieur Florian BERTHAULT a donné procuration à Monsieur Jérémy DOMARLE.

## ⇒ **Installation des conseillers municipaux**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe NOVEMBRE, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Nathalie BANQUET a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. (art. L. 2121-15 du CGCT).



## ⇒ **Élection du maire**

### **Présidence de l'assemblée :**

La personne la plus âgée des membres du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT) et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré treize conseillers présents et a constaté que la condition du quorum était

en conformité avec le 2<sup>nd</sup> alinéa de l'art. 10 de la loi n°2020-290 du 23/03/2020.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire en rappelant les applications des art. L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT.

### **Constitution du bureau :**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mmes Marie-France DEYRIS et Magali LIOTIER.

### **Déroulement de chaque tour de scrutin :**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie que le conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

### **Résultats du premier tour de scrutin :**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 13
- f. Majorité absolue ..... 07

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur NOVEMBRE Philippe	13	Treize

### **Proclamation de l'élection du Maire :**

**Monsieur Philippe NOVEMBRE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.**

#### ⇒ **Élection des adjoints**

Sous la présidence de Monsieur Philippe NOVEMBRE, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

## **ELECTION DU 1<sup>ER</sup> ADJOINT**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 2
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 11
- f. Majorité absolue ..... 06

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur DOMARLE Jeremy	11	Onze

### **Proclamation de l'élection du premier adjoint**

**Monsieur Jeremy DOMARLE a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.**

## **ELECTION DU 2<sup>EME</sup> ADJOINT**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 1
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 12
- f. Majorité absolue ..... 07

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Madame Marylène GONTERO	12	Douze

### **Proclamation de l'élection du deuxième adjoint**

**Madame Marylène GONTERO a été proclamée deuxième adjoint et immédiatement installée.**

## **ELECTION DU 3<sup>ème</sup> ADJOINT**

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 14
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) ..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 10
- f. Majorité absolue ..... 06

INDIQUER LES NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Xavier TORRES	10	Dix

### **Proclamation de l'élection du troisième adjoint**

**Monsieur Xavier TORRES a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.**

Séance du 5 juin 2020

#### **⇒ Détermination du taux des indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Vu la loi 2019-1461 du 27 Décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020 constatant l'élection du Maire et de TROIS Adjoints,

A la lecture des articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour la fixation des indemnités des adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 voix contre, décide de fixer, **avec effet à compter du 25 Mai 2020** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire et des adjoints comme suit :

**Maire : 39% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**

**Adjoints : 10,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique**

⇒ **Désignation des membres des commissions communales**

Le Maire invite le Conseil Municipal à former, les 13 commissions qui seront chargées d'étudier les questions dont la décision sera soumise ensuite au Conseil Municipal.



*Voir le dossier « DEMOCRATIE : Installation du nouveau conseil municipal »*

⇒ **Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs**



*Voir le dossier « DEMOCRATIE : Installation du nouveau conseil municipal »*

## Séance du 29 juin 2020

⇒ **Vote du taux des taxes directes locales 2020.**



Présentation faite des bases d'imposition 2020, il est rappelé que la loi des finances pour 2020 impose le **gel du taux de la taxe d'habitation** à sa valeur 2019, les communes ne peuvent donc faire usage de leur pouvoir de taux sur la taxe d'habitation 2020. Il convient donc de **délibérer uniquement** pour le taux de la **taxe foncière** sur les propriétés bâties et non bâties.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité, **de maintenir les taux appliqués en 2019**, pour chacune les taxes directes locales ci-après :

Foncier bâti	14,00 %
Foncier non bâti	46,95 %

Le produit global attendu est de 126 018 €.



*La loi des finances pour 2020 impose le gel du taux de la taxe d'habitation en raison de la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers fiscaux sur le territoire national d'ici fin 2023.*

⇒ **Proposition de liste de 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants pour la commission communale des impôts directs**

Monsieur le Maire rappelle le rôle de cette commission. Cette dernière intervient surtout en matière de fiscalité directe locale. Elle participe à l'évaluation et à la révision des évaluations cadastrales des propriétés bâties. Elle procède notamment à la révision des évaluations cadastrales.

Au terme de l'article 1650 paragraphe 3 du code général des Impôts, la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU l'article L.121-26 du code des Communes,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650,

**PROPOSE** à Monsieur le Directeur des Services fiscaux, deux listes de 12 noms de contribuables (commissaires titulaires et suppléants), pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. :

**Les listes ainsi constituées sont approuvées, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.**

[Séance du 22 juillet 2020](#)

⇒ **Affectation des résultats de l'exercice 2019.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir voté le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

<i>RESULTATS DE L'EXERCICE au 31/12/2019</i>		
Excédent de fonctionnement		319 416,69 €
Déficit d'investissement		16 574,12 €
<b><i>AFFECTATION DES RESULTATS SUR L'EXERCICE 2020</i></b>		
* Article 001 – Report à nouveau	Débiteur -section investissement	16 574,12 €
* Article 002 – Report à nouveau	créditeur - Section de fonctionnement	280 592,57€
* Article 1068 – Excédents de fonctionnement	capitalisés	38 824,12 €

## ⇒ Budget primitif 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2020, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 612 483 € pour la section de fonctionnement et de 128 770 € pour la section d'investissement.



Les subventions 2020 :

Intitulé	Rappel 2019	Propositions 2020	Détail
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>4490 €</b>	<b>6490 €</b>	
<u>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</u>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	
C.C.A.S de Castel-Sarrazin	300 €	300 €	
<u>TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</u>	<b>4190 €</b>	<b>6190 €</b>	
ACCA CASTEL-SARRAZIN	300 €	300 €	
ADMR	250 €	250 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS POMAREZ	50 €	50 €	
AMICALE SARRAZINE DU LUYOT	400 €	400 €	
OCCE – COOPERATIVE SCOLAIRE ABCM	1000 €	1000 €	
AVENIR BASKET CHALOSSE	0 €	2000 €	En 2019, somme non-inscrite lors de l'élaboration du BP
COMITE DES FÊTES DE CASTEL-SARRAZIN	1500 €	1500 €	
SECOURS CATHOLIQUE	100 €	100 €	
ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS	40 €	40 €	
HARMONIE DE POMAREZ	125 €	125 €	25 € par enfant x 5
HARMONIE D'AMOU	125 €	125 €	25 € par enfant x 5
FNACA	300 €	300 €	

Il est annoncé que certains dossiers de demandes de subvention n'ont pas été encore reçus à la mairie pour instruction. Vu le contexte exceptionnel empêchant la tenue de bon nombre d'assemblées générales, le conseil municipal décide tout de même d'allouer les subventions de fonctionnement aux associations citées ci-dessus.

Toutefois, il leur sera demandé d'adresser tout de même le bilan de l'année 2019 dès que celui-ci aura été approuvé par leur assemblée délibérante.



Depuis 2018, le versement des subventions aux associations est conditionné à la présentation d'un dossier de demande de subvention (courrier libre + bilan de l'année N-1). A défaut de réception d'un dossier complet, les subventions ne seront pas versées. Plus d'informations sur [www.castel-sarrazin.fr](http://www.castel-sarrazin.fr).

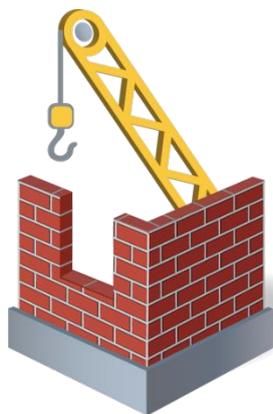
Gilles Dulau informe l'assemblée qu'il ne souhaite pas se prononcer sur le projet de sécurisation de la Chapelle du Vieux-Bourg en raison de sa fonction de trésorier au sein de l'association « Espace Muséal du Basket ».

Nathalie Banquet propose au Conseil Municipal la mise en place d'une participation financière aux frais de protection sociale complémentaire du personnel communal. Ce sujet sera étudié très prochainement.

Les projets d'investissements 2020 sont votés :

## VOIRIE

- Vaste programme de curage et de réfection des bas-côtés sur le territoire de la commune, notamment sur les zones sensibles et fragilisées lors des rudes intempéries des derniers mois,
- Acquisition et pose de jumbos sur la « Route du Coût » et la « Croix de Labarthe »
- Acquisition et pose de panneaux de signalisation routière pour remplacer les panneaux actuels vieillissants,
- Création de regards sur la « Route de Lacrique »,
- Renfort du pont du Moulin par enrochement,
- Renfort du collecteur de la « Croix de Labarthe » par la pose d'un enrochement plus adapté.



## BATIMENTS

- Sécurisation et rénovation de la chapelle du Vieux-Bourg. Budget prévisionnel : 60 000 €,
- Rénovation du boulodrome à l'aire de jeu avec la pose de bordures en béton,
- Achat et mise en place d'un nouvel agrès à l'aire de jeu,
- Remplacement des ondulines sur le toit des arènes,
- Travaux de peintures à l'école.



## PETITS EQUIPEMENTS

- Achat de vaisselle et d'un équipement de cuisine complet pour la salle de restaurant, notamment pour les locations et les manifestations des associations.

⇒ **Convention d'adhésion au service PCS du CDG40**

### **Mise à jour du PCS et du DICRIM + Exercice d'appropriation des documents PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE +DICRIM**

Le Maire explique que la commune s'est dotée au cours du dernier mandat, d'un plan communal de sauvegarde, conformément à l'article 13 de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.



L'objectif d'un plan de sauvegarde est, en cas de survenance d'évènements graves, de mettre en œuvre une organisation anticipée sur le territoire d'une commune. Sa mise en œuvre vise à sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement. Cette organisation va coordonner les moyens et services existants pour optimiser la réaction.

Dans ce contexte, l'association des maires et des présidents de communautés des Landes en partenariat avec le Centre de gestion des Landes nous propose, par l'intermédiaire du service plan communal de sauvegarde du CDG 40, de mettre à jour notre plan communal de sauvegarde (PCS) et notre document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) à l'attention des administrés.

Lecture faite de la convention d'adhésion au service plan communal de sauvegarde du CDG 40.

Au vu de ce document, la mise à jour complète du Plan de Sauvegarde nous sera facturée forfaitairement à 1300 € mais sera subventionnée à hauteur de 65 % par le FEDER (subvention sous-réserve à ce jour.)

La charge communale pour notre collectivité sera donc au maximum de 35% du coût global soit 455 €.

Compte tenu de la nécessité de mettre à jour dans les meilleurs délais notre PCS et DICRIM, et de prendre en compte les évolutions réglementaires, Le Maire propose d'accepter la signature de cette convention et de prendre en charge les frais inhérents à cet avenant.

Après délibération, il est décidé, à l'unanimité

- D'autoriser M le Maire à signer la convention d'adhésion au service PCS avec le Centre de gestion des Landes pour la mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) et du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), ainsi que toutes pièces et formalités s'y rapportant.

⇒ **Convention d'occupation sur le domaine privé entre la Commune de Castel-Sarrazin et ALTITUDE FIBRE40 dans le but de l'arrivée de la fibre optique très haut débit sur le domaine privé de la commune de Castel-Sarrazin**

Le Maire soumet à l'assentiment du Conseil Municipal, la proposition de convention entre la Commune de Castel-Sarrazin et ALTITUDE FIBRE40, pour définir les modalités d'implantation d'exploitation et d'entretien des équipements de communications électroniques dans le but de l'arrivée de la fibre optique très haut débit sur le domaine privé de la commune de Castel-Sarrazin, propriétaire de la parcelle concernée cadastrée section ZM numéro 81.

Cette convention autoriserait :

- Dans un premier temps le locataire à savoir ALTITUDE FIBRE 40 à intervenir et construire un sous-répartiteur optique sur la parcelle ZM 81.
- Elle autoriserait ensuite l'occupation du domaine privé communal concerné pour toute la durée de l'exploitation des équipements ou jusqu'à leur enlèvement à la fin normale ou anticipée de la présente convention.

Lecture faite de la convention précitée, le Conseil Municipal émet un avis favorable et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à la présente décision.

La présente convention prendra effet, pour une durée de 30 ans, à compter de la date de sa signature. La tacite reconduction étant interdite, les parties conviennent par avance de se rapprocher au moins 6 (six) mois avant la fin du bail, pour convenir d'un accord commun, d'une reconduction par avenant.



*Le nouveau programme « Les Landes 100% fibre optique en 2022 » ambitionne de couvrir 100 % des foyers landais en fibre-optique d'ici fin 2022 grâce à un partenariat entre acteurs publics et privés. En savoir plus sur le projet sur <https://www.landes.fr/numerique>*

## Les réalisations au 31 juillet



- A l'automne 2019, le système de vidéosurveillance de la commune a été revu et amélioré par l'installation d'un dôme plus performant à proximité de la mairie ainsi que par l'ajout d'une caméra fixe à proximité du point-tri sélectif. Des outils supplémentaires pour accroître la protection des édifices publics ainsi que pour diminuer les incivilités au point-tri sélectif.

- Pose des panneaux de signalisation routière au niveau du nouveau passage piétons sur la RD15 (Route Amou <-> Pomarez).
- En fin d'année 2019, préparation et pose d'une « Boite à Lire » (voir article de présentation dans les pages suivantes) à proximité de l'abris-bus. Gratuite et ouverte à tous, on y trouvera tous types d'ouvrages pour petits et grands. Coût (conception et pose des stickers).
- En février 2020, pose de nouveaux portes-vélos à proximité de l'abris-bus, à la salle polyvalente et à l'aire de jeux. Un grand merci à Céline Beylacq pour le don du matériel et à l'huile de coude de Patrick Ducourneau pour la pose de ces nouveaux équipements.
- En début d'année, changement du mécanisme de soutien d'un panneau de basket dans la salle polyvalente.
- En début d'année, remplacement de la machine à pression et du groupe frigorifique du bar de la salle des banquets. Les soirées conviviales et rafraîchissantes peuvent désormais reprendre de plus belle.
- En mai dernier ; pour sécuriser le secrétariat de mairie en période de COVID-19 et protéger personnel et usagers, pose d'une protection en plexiglass sur le comptoir de la mairie ainsi qu'achat d'un point de distribution de gel hydroalcoolique.
- Pour préparer le déconfinement post COVID-19 et protéger la population, achat de masques de protection réutilisables auprès de la société ESPIA à Hagetmau et achat conjoint de masques avec le département des Landes.



## Les manifestations municipales

*Comme à l'accoutumée, la municipalité a organisé durant l'année les cérémonies républicaines mais également des moments traditionnels propres à la commune au succès populaire toujours au rendez-vous. Retour en images sur ces quelques moments...*



### → Samedi 9 novembre 2019...Plongée dans l'histoire de France et d'Europe des années 1920 – 1930.

Après le succès en 2018 de la conférence sur la Grande Guerre ; en ce weekend à rallonge du 11 novembre propice aux commémorations, Philippe Kleb, colonel de l'Armée de terre, proposait une nouvelle immersion dans l'histoire de France et d'Europe des années 1920 – 1930 au travers d'une conférence intitulée « Du Traité de Versailles à la Drôle de Guerre ».



Pendant près de 2 heures, plus de 40 personnes se plongeait dans l'histoire de cette trouble période : de la signature du Traité de Versailles à la Montée des périls en passant par la ligne Maginot, les Années folles, le public découvrait ou redécouvrait cette période d'histoire avec ses hauts et ses bas qui a conduit la France et l'Europe entière dans un funeste avenir à l'aube de 1940. Illustrée par de nombreux médias et ponctuée d'échanges avec le public, cette conférence a conquis toute l'assemblée qui ne manqua pas de saluer avec enthousiasme le travail du conférencier. A son tour, la municipalité remercie Philippe Kleb pour le travail de grande qualité et sa grande disponibilité ayant permis la concrétisation de cette belle soirée.

Vous pouvez voir ou revoir l'intégralité de la conférence sur la page Facebook de la commune : <https://www.facebook.com/castelsarrazin>



### → Lundi 11 novembre 2019...Commémoration du 101<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice.



Ce lundi 11 novembre 2019 ; la météo faisant preuve de clémence en ce weekend décidément pluvieux ; près d'une cinquantaine de sarrazins de tous âges se réunissaient au Monument aux Morts pour commémorer le 101<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918. Loin de l'euphorie de la cérémonie du centenaire de l'an passé, de nombreux anciens combattants et militaires du village entouraient tout de même M. le Maire et le conseil municipal pour ce moment de commémoration et de recueillement toujours très suivi. Comme le rappelait justement M. le Maire ; bien que le cap du centenaire soit passé, le devoir du souvenir de ce conflit majeur du 20<sup>ème</sup> siècle devra toujours se perpétuer et être transmis aux jeunes générations pour ne jamais oublier ceux et celles qui sont tombés pour leur pays et la liberté.

A l'issue de la cérémonie ; près de 70 personnes se rassemblaient au vin d'honneur offert par la municipalité puis au repas populaire. Dans une ambiance des plus conviviales et chaleureuses ; tout en chants, on a partagé le verre de l'amitié ainsi qu'un repas des plus gourmands pour clore cette belle journée du 11 novembre.



### ↳ **Dimanche 12 janvier 2020...Cérémonie des vœux du Maire**

Ce dimanche 12 janvier 2020, Monsieur le Maire présentait ses vœux auprès d'une quarantaine d'habitants, du personnel communal, du Conseil municipal, des entreprises et des associations. Après une rétrospective sur l'année passée, il a rappelé l'importance de l'échéance électorale à venir et invité la population à venir s'exprimer dans les urnes à l'occasion des élections municipales pour le/les candidat(s) de leur choix. Devoir de réserve oblige en cette période électorale, M. le Maire annonçait à l'assemblée qu'il lui était impossible de dévoiler les projets pour l'année à venir.

A l'issue de la cérémonie, les convives ont partagé le verre de l'amitié. Il s'en est suivi du traditionnel repas offert aux aînés préparé par Marie Truchat ! L'année 2020 démarrait si bien.



## ↳ Vendredi 8 mai 2020...Commémoration du 75<sup>ème</sup> armistice du 8 mai 1945

Ce vendredi 8 mai, la liesse populaire aurait dû envahir tout le pays pour le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire. Malheureusement ; le destin en décidait autrement et le confinement sanitaire total était de rigueur.

Malgré tout, il était essentiel de perpétuer le devoir du souvenir collectif et de commémorer cet anniversaire de l'armistice.

Entouré d'un cercle très restreint d'élus, M. le Maire posait une gerbe au Monument aux Morts et donnait lecture du manifeste du Président de la République rappelant la singularité de cette journée du 8 mai avec cet hommage silencieux de la Nation mais nécessaire :



*« Aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous rassembler en nombre devant les monuments de nos villes, sur les places de nos villages, pour nous souvenir ensemble de notre histoire. Malgré tout, la Nation se retrouve par la pensée et les mille liens que notre mémoire commune tisse entre chacun de nous, cette étoffe des peuples, que nous agitions en ce jour dans un hommage silencieux. C'est dans l'intimité de nos foyers, en pavoisant nos balcons et nos fenêtres, que nous convoquons cette année le souvenir glorieux de ceux qui ont risqué leur vie pour vaincre le fléau du nazisme et reconquérir notre liberté. C'était il y a 75 ans. » (Le Président de la République, E. Macron).*

Après un moment de recueillement silencieux, l'hymne national clôturait la cérémonie.

Malgré les aléas techniques, cette cérémonie était diffusée en direct sur la page Facebook de la commune et était suivie par quelques habitants : une manière de se rassembler en cette trouble période où l'isolement physique était la norme.

Les dimanche 15 Mars 2020 et dimanche 28 juin 2020 se déroulaient les élections municipales dans près de 35000 communes. A Castel-Sarrazin, les 15 membres du conseil municipal ont été élu à la majorité absolue lors du premier tour des élections municipales. Avec un taux de participation de 75,36%, la commune enregistre l'un des plus forts taux de participation dans le département. En raison du contexte sanitaire, l'installation du nouveau conseil municipal a été retardé de plusieurs semaines et s'est déroulée le lundi 25 mai 2020. Vous trouverez dans ce dossier toutes les informations relatives à l'installation du nouveau conseil municipal et aux fonctions de chacun et chacune.

### Liste des nouveaux conseillers municipaux

Nom	Prénom
BANQUET	Nathalie
BASQUE	Ludovic
BERTHAULT	Florian
DEYRIS	Marie-France
DOMARLE	Jeremy
DUCOURNEAU	Patrick
DULAU	Gilles
DUSSARRAT	Nicolas
GONTERO	Marylène
LAMBERT LEPRINCE	Evelyne
LIOTIER	Magali
MARIDET	Alain
NOVEMBRE	Philippe
POURRET	Pierre
TORRES	Xavier



## Installation du nouveau conseil municipal et élection du maire et des adjoint(e)s

Le nouveau conseil municipal a été installé le 25 juin. Le Maire ainsi que 3 adjoints ont été élus par le conseil municipal :

- **Maire** : Philippe NOVEMBRE
- **1<sup>er</sup> Adjoint au Maire** : Jeremy DOMARLE
- **2<sup>nd</sup>e Adjointe au Maire** : Marylène GONTERO
- **3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire** : Xavier TORRES

Les délégations de fonctions pour les adjoints sont les suivantes :

- **1<sup>er</sup> Adjoint au Maire** : Responsable de la voirie communale, de la mise à disposition des bâtiments communaux et de la communication. Délégué communautaire aux côtés de M. le Maire.
- **2<sup>nd</sup>e Adjointe au Maire** : Responsable des bâtiments communaux.
- **3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire** : Responsable des affaires sociales et de la gestion du personnel communal en l'absence de M. le Maire.



## Constitution des commissions municipales et désignation des délégués au sein des organismes extérieurs / syndicats intercommunaux

### Les commissions municipales

MEMO : Quel est le rôle d'une commission municipale ?



Une commission municipale est un groupe de travail réduit comptant entre 4 et 6 élus qui se spécialisent dans un domaine particulier.

Elle est chargée d'étudier au préalable les questions sur lesquelles elle est compétente avant que celles-ci ne soient soumises au conseil municipal pour approbation. Bien qu'elle n'ait qu'un rôle consultatif, une commission peut émettre des avis pour orienter les sujets mais également faire des propositions nouvelles et/ou de mener à bien des projets pour lesquels elle a été mandaté par le conseil.

La taille réduite de ce groupe de travail spécialisé permet d'assurer une meilleure qualité et coordination des échanges et donc de mener à bien son travail !

Selon leurs domaines respectifs, les commissions se réunissent 1 à 5 fois par an.

Lors de la séance du 5 juin, le conseil municipal a voté la constitution de 13 commissions.

## Composition des commissions municipales.



### COMMISSIONS MUNICIPALES 2020 - 2026

Commission	Voirie	Travaux & bâtiments	Finances	Centre communal d'action sociale	Agriculture et environnement	Commission permanente d'appel d'offres	Mise à disposition des bâtiments communaux
Rapporteur	Jeremy Domarle	Marylène Gontero	Marylène Gontero	Xavier Torres	Ludovic Basque	Philippe Novembre	Jeremy Domarle
Membres	Xavier Torres Evelyne Lambert Leprince Gilles Dulau Nicolas Dussarrat Ludovic Basque Patrick Ducourneau Marie-France Deyris Nathalie Banquet	Jeremy Domarle Ludovic Basque Pierre Pourret Patrick Ducourneau Florian Berthault Magali Liotier Alain Maridet	Xavier Torres Gilles Dulau Magali Liotier Nathalie Banquet	Magali Liotier Marie-France Deyris Evelyne Lambert Leprince	Nicolas Dussarrat Gilles Dulau Florian Berthault Alain Maridet	Titulaires: Pierre Pourret Gilles Dulau Marylène Gontero  Suppléants: Patrick Ducourneau Evelyne Lambert Leprince Nathalie Banquet	Patrick Ducourneau
Commission	Fleurissement - Espaces verts	Commission de contrôle des listes électorales	Communication	Plan communal de sauvegarde	Commission extra communale "Notre Dame du Basket"	Cantine	
Rapporteur	Patrick Ducourneau		Jeremy Domarle			Marylène Gontero	
Membres	Pierre Pourret	Titulaire : Gilles Dulau  Suppléant: Pierre Pourret	Pierre Pourret Florian Berthault Nathalie Banquet	Titulaires: Xavier Torres Pierre Pourret Jeremy Domarle  Suppléants: Patrick Ducourneau Gilles Dulau Ludovic Basque	Membres du CM : Philippe Novembre Marylène Gontero Nathalie Banquet  Membres du CM et de l'association: Patrick Ducourneau Xavier Torres	Gilles Dulau Patrick Ducourneau Magali Liotier Evelyne Lambert Leprince	

## Les délégués dans les organismes extérieurs / syndicats intercommunaux

MEMO : Les syndicats intercommunaux...Qu'est-ce que c'est ?

Les syndicats intercommunaux sont des établissements publics de coopération intercommunale de forme associative, permettant aux communes de créer et de gérer ensemble, des activités ou des services publics, par opposition aux formes fédératives destinées à regrouper des communes autour d'un projet de développement local et à favoriser l'aménagement du territoire.



Par exemple, notre commune est en autre membre du SYDEC (gestion de l'éclairage public, aménagement réseaux télécoms et numérique), du SIETOM de Chalosse (gestion des déchets ménagers) ...

Le rôle des délégués désignés est de représenter la collectivité lors des réunions de travail de ces EPCI.

### Désignation des délégués.

Lors de la séance du 5 juin, les délégués ci-dessous ont été désignés :



### DELEGUES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Instance	SIETOM DE CHALOSSE	ESCHOURDES	COMMUNAUTE DE COMMUNES	PAYS ADOUR CHALOSSE TURSAN	CLECT	ALPI	OFFICE DU TOURISME DES LUYS
Titulaire(s)	Marie-France Deyris	Philippe Novembre Pierre Pourret	Philippe Novembre Jeremy Domarle	Philippe Novembre	Philippe Novembre	Jeremy Domarle	Marie-France Deyris
Suppléant(s)	Evelyne Lambert Leprince	Marie-France Deyris Patrick Ducourneau				Florian Berthault	
Instance	SIVU DE L'ABC	SYDEC DES LANDES	CIA	ADACL			
Titulaire(s)	Philippe Novembre Marylène Gontero	Jeremy Domarle	Xavier Torres	Nathalie Banquet			
Suppléant(s)	Patrick Ducourneau Magali Liotier	Alain Maridet		Jeremy Domarle			



Le conseil communautaire compte au total 32 délégués représentant 16 communes. Chaque commune est représentée entre 1 et 4 délégués : Le nombre d'élus est proportionnel au nombre d'habitants par collectivité.

La commune de Castel-Sarrazin est représentée par 2 délégués communaux que sont Philippe NOVEMBRE et Jeremy DOMARLE.

A l'occasion du conseil communautaire du 9 juillet, les nouveaux élus communautaires ont été installés. Une présidente ainsi que 5 vice-président(e)s ont été élu(e)s :

- **Présidente** : Christine FOURNADET (Maire de Castelnaud-Chalosse)
- **1er Vice-Président** : Thierry LABORDE (Maire de Donzacq)
- **2ème Vice-Présidente** : Fabienne LASSALLE (Maire de Argelos)
- **3ème Vice-Président** : Maurice DULAYET (Maire de Bastennes)
- **4ème Vice-Présidente** : Florence BERGEZ (Maire de Amou)
- **5ème Vice-Président** : Alain GARBAY (Maire-adjoint de Pomarez)

Également ; des commissions de travail ont été établies. Les délégués communautaires de la commune ont intégré les commissions ci-dessous :

- Commission Locale des Charges Transférée : Philippe NOVEMBRE
- Aménagement du territoire : Philippe NOVEMBRE et Jeremy DOMARLE
- Voirie et bâtiments : Jeremy DOMARLE
- Développement économique : Jeremy DOMARLE.



# SOLIDARITE : Retour sur la gestion de la crise COVID-19.

## *Comment la commune a-t-elle franchie la 1ère étape de la pandémie COVID-19 ?*

### Préambule

Agenda de la pandémie COVID-19 :

- Le 1er cas mondial ayant été détecté fut à Wuhan (Chine) le 1er décembre 2019. Pour la France, 2 cas en simultané à Bordeaux et Paris le 24 janvier 2020.
- Certaines autres sources font mention de l'apparition du virus en France à Colmar dès la mi-novembre.

### Introduction



Dans le cadre de cette pandémie, notre commune a dû faire face à une situation sans précédent pour la quasi-totalité de ses habitants : Seuls nos « Aînés » se souviendront de certaines autres pandémies par le passé

Petit rappel sur les principales pandémies ayant touché la France :

#### La peste noire (1347-1352)

Après avoir sévi en Chine, la pandémie de peste noire arrive en 1346 en Asie centrale, se propage ensuite à l'Afrique du Nord puis à l'Italie et à la France, où elle arrive par le port de Marseille via des navires génois. Elle touchera entre 24 et 25 millions d'européens.

#### La grippe espagnole (1918-1919)

Causée par un virus de type A H1N1 particulièrement virulent, la grippe espagnole est en réalité d'origine asiatique. Elle arrive ensuite aux États-Unis, puis traverse l'Atlantique par les soldats venus aider la France. Si elle est qualifiée de grippe espagnole, c'est parce que le pays fait état des premières nouvelles alarmantes. La grippe espagnole a tué 20 à 30 millions de personnes en Europe.

#### Le choléra (1832)

Endémique depuis plusieurs siècles dans le delta du Gange en Inde. Il débarque en France en mars 1832 via le port de Calais, puis arrive à Paris. L'épidémie causera près de 100.000 morts en moins de six mois en France.

#### La grippe asiatique (1956-1957)

Liée au virus influenza H2N2, la grippe de 1956 est la deuxième pandémie grippale la plus mortelle après celle de 1918. Elle causera deux à trois millions de morts dans le monde, dont 100.000 dans l'Hexagone.

## Le sida (1981-aujourd'hui)

Originaire de Kinshasa (République démocratique du Congo), le virus du sida apparaît au grand jour en 1981). Le VIH n'est identifié que deux ans plus tard, en 1983, par une équipe de chercheurs de l'Institut Pasteur. Au plus fort de l'épidémie, dans les années 2000, deux millions de personnes succombent chaque année du virus. Mais les traitements antirétroviraux permis de réduire considérablement la mortalité.

## Le COVID-19 vu de Castel-Sarrazin

Le coronavirus a perturbé considérablement la vie de la commune et des habitants durant ces derniers mois :

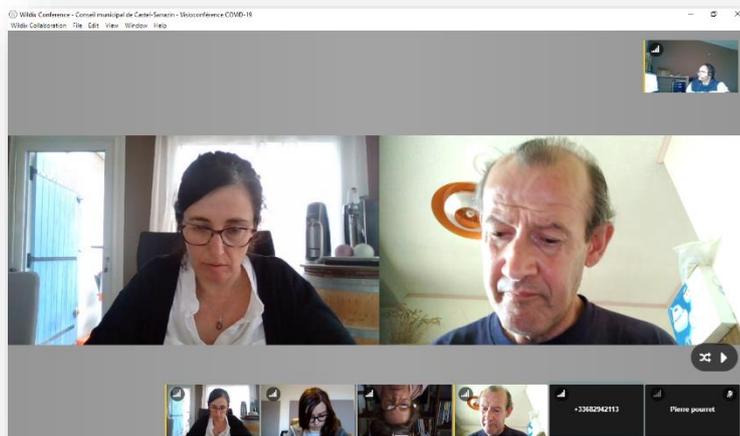
- **25 février 2020** : M. Dulau Gilles alerte le Conseil municipal sur la nécessité de mise en place d'un plan de protection de la population au vu des menaces de l'épidémie de COVID-19.
- **14 mars 2020** : Réunion en salle de la mairie pour vérifier la bonne mise en œuvre des directives sanitaires pour le scrutin du lendemain.



- **17 mars 2020** : Suite au confinement décidé par le gouvernement, la nouvelle équipe municipale (non officiellement installée) effectue une distribution d'attestations de déplacement et de notices expliquant les gestes barrières. Le maire contacte par téléphone toutes les personnes susceptibles d'avoir besoin d'aide pendant cette période. Des attestations sont mises à disposition de la population devant la mairie.

- **07 avril 2020** : Distribution du « **Petit Echo de Castel-Sarrazin #2** » informant la population des actions mises en place et des initiatives des commerçants locaux.

- **17 avril 2020** : 1ère réunion en visioconférence de la nouvelle « équipe municipale 2.0 » pour le lancement d'une production locale de masques. En parallèle ; la mairie passe une commande de 600 masques réutilisables auprès de ESPIA.



- **23 avril 2020** : Distribution du « **Petit Echo de Castel-Sarrazin #3** » pour lancer un appel aux dons et à la mobilisation pour démarrer au plus tôt une production de masques réutilisables.



- **25 avril 2020** : L'appel aux dons et à la mobilisation est suivi d'un élan incroyable : les « petites mains » se lèvent pour entrer en confection et les dons affluent au-delà des espérances !

 **Commune de Castel-Sarrazin**, 😊 ravi(e).  
25 avril · 🌐

👏👤 SOLIDARITÉ : La production sarrazine de masques...Où en sommes-nous aujourd'hui ?! 👏👤

★ Aujourd'hui; c'était le premier grand jour de la manufacture sarrazine de masques avec la récolte des dons, des prêts et des recensements des bénévoles!★

Voici le bilan de cette journée:

- Plus de 100 Kg de tissus collectés ✓
- Plusieurs dizaines de bobines de fil de couture récupérées ✓
- Des multiples dons de nécessaires de couture (aiguilles...) ✓
- Au moins 5 machines à coudre prêtées ✓
- Un don financier pour le CCAS ✓
- 💖 Plus de 20 généreux donateurs et prêteurs 💖
- 💖 Au moins 10 couturières et/ou couturiers volontaires pour se lancer dans l'aventure 💖

👍👊 La très grande mobilisation et l'immense générosité de toute la population permettra de débiter la production de masques dès lundi !! 👍👊



- **30 avril 2020** : L'atelier a pris sa vitesse de croisière et les masques voient le jour. Durant plusieurs jours les « petites mains » ne comptent pas leurs heures, ciseaux à la main, devant leurs machines à coudre parfois au fer à repasser pour réussir le défi et procurer à chaque âme de notre village un masque réutilisable.

 **Commune de Castel-Sarrazin**  
30 avril · 🌐

👏👤 SOLIDARITÉ : La production sarrazine de masques...Où en sommes-nous ?! 👏👤

★ Après les premières prises de repères et des découpes de lundi, les nombreux volontaires ont pris leur rythme de croisière à partir de mardi: C'est ainsi près de 130 masques qui étaient déjà produits ce mardi soir ★

#MASQUEMADEINCASTEL

- **02 mai 2020** : 2nd réunion en visioconférence afin de faire un point sur la production de masques et de définir une stratégie de distribution.
- **03 mai 2020** : la production est terminée, l'équipe de production a rempli sa mission. Soulignons ce remarquable élan de solidarité qui montre que dans notre monde « individualiste, » il reste en nous une part de solidarité et de fraternité !

**Un grand merci à tous les générateurs donateurs et aux bénévoles !**



- **07 - 08 mai 2020** : Mise sous pli et distribution des masques « Made in Castel » avec notice d'emploi dans chaque boîte aux lettres de la commune.
- **11 mai 2020** : Décision du gouvernement de déconfiner le pays.

- **29 - 30 mai 2020** : Mise sous pli des masques de la société ESPIA et nouvelle distribution à chaque habitant de la commune.



A l'heure de la rédaction de cet article, la pandémie COVID19 a fait plus 30 000 victimes en France et les cas se multiplient dans le Sud-Ouest du fait du brassage de la population liée à l'arrivée des touristes, de la reprise des activités économiques mais aussi par le relâchement des gestes barrières jusque-là bien appliqués. Des états européens reconfinent localement et durcissent les règles sanitaires ce qui prouve que la COVID19 est loin d'avoir dit son dernier mot. En attendant un vaccin ou tout autre remède nous n'avons pas d'autre choix que de faire de la prévention. Alors ; franchissons cette nouvelle étape en continuant d'appliquer les règles sanitaires qui se sont révélées être efficaces.

- **25 mai 2020** : Après plusieurs jours de réflexion et de travaux de sécurisation (pose d'une protection en plexiglass, acquisition de matériels de protection pour le personnel, installation d'un distributeur de gel hydroalcoolique) réouverture du secrétariat de mairie à ses horaires habituels.

- **25 mai 2020** : Après plusieurs jours de travail pour préparer la réouverture de l'école ; M. MIRAMONT, Stéphanie HERSZFELD (ATSEM) et le personnel communal accueillent de nouveau les enfants dans le respect du protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale.



*Un métier à l'honneur : Assistante maternelle agréée*

## *Rencontre avec Clémence Lie...*

*qui nous parle de son métier qu'elle exerce depuis 9 ans.*



**Bonjour Clémence. Vous êtes « Assistante maternelle agréée » depuis 9 ans. En quelques mots, pouvez-vous nous parler de votre métier ?**

Je suis assistante maternelle agréée depuis maintenant un peu plus de 9 ans. Mon métier est d'assurer la continuité des parents et la garde de leurs enfants lorsqu'ils sont absents, notamment lorsqu'ils travaillent. J'accueille des enfants âgés de 2 mois et demi jusqu'à 4 ans en moyenne [...] Cet âge correspond en général à la première année de scolarisation : durant l'année scolaire, j'assure la garde périscolaire. Au-delà du cap des 4 ans, les parents décident souvent de mettre leur enfant à l'accueil de loisirs [...] Mes journées démarrent généralement à 7h30 puis se terminent à 18h30. Durant la journée, je peux accueillir jusqu'à 4 enfants simultanément. Ma journée type démarre généralement par l'accueil des enfants le matin puis vient le temps de jeu et des activités ; s'ensuit du temps calme avec le repas puis vient la sieste : après la sieste, j'organise de nouveaux jeux avant le retour des parents le soir. Durant la journée, j'envoie régulièrement des photos et ou des messages aux parents pour les rassurer sur le bon déroulement de la journée. Tous types de familles font appel à mes services, que ce soient des familles traditionnelles, recomposées ou monoparentales. Depuis le début de mon activité en octobre 2011, j'ai accueilli environ 20 enfants.

**Vous semblez réellement passionnée par votre métier. Pourquoi ce choix de vie ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur votre parcours ?**

J'ai connu un parcours assez atypique. Avant ma profession d'assistante-maternelle, j'ai été tout d'abord assistante commerciale puis secrétaire de facturation lors de notre arrivée à Pau avec mon conjoint. Le métier était difficile, l'ambiance de travail austère et très stressante au quotidien [...] Lorsque j'étais enceinte de mon premier enfant, j'ai vécu une dure expérience avec une hospitalisation de 3 jours en urgence pour éviter un accouchement prématuré de plusieurs mois : à ce moment-là, j'ai pris conscience de la gravité de la situation et ai décidé de changer radicalement de vie en quittant mon poste.

Avec mon mari, nous avons déménagé à Amou dans une maison paisible : j'ai alors demandé un agrément auprès du Pôle Protection Maternelle et Infantile des Landes pour être formée et devenir assistante maternelle. Après une formation initiale de 60 heures dispensée et tutorée par une pécultrice, j'ai commencé ma nouvelle activité en octobre 2011. Par la suite, j'ai complété cette formation initiale par 60 heures supplémentaires. Ce choix de vie d'être proche des enfants me plaît beaucoup car je suis quelqu'un de très fusionnelle, voire même « maman poule » (rires). Avec les enfants, nous développons un lien fort et je leur donne beaucoup d'affection : dans ce métier, on ne peut pas de toute façon faire semblant. Toutefois ; je mets quand même des barrières claires entre ma vie professionnelle et ma vie privée : au quotidien, mon activité est structurée avec des règles inscrites sur le livret d'accueil de l'enfant, un espace dédié... Pour moi ; c'est très clair aussi bien dans ma tête que dans ma maison. Je m'impose cette rigueur pour préserver aussi la qualité de vie de ma famille.

**Quelles sont les qualités et aptitudes nécessaires pour exercer cette profession ?**

Le métier requiert beaucoup de patience mais aussi une réelle capacité de réactivité et d'adaptation : en effet, beaucoup de facteurs peuvent perturber le planning des activités tels que par exemple les caprices de la météo empêchant toute activité à l'extérieur ou alors l'état de santé de l'enfant limitant considérablement les activités possibles. [...] D'autres qualités sont essentielles pour l'exercice de cette profession telles que la rigueur mais aussi l'écoute, la compréhension et l'empathie pour accompagner les mamans : en effet, mon rôle est aussi d'aider les parents « à couper un peu le cordon » avec leur petit(e). Enfin, des compétences en psychologie comportementale sont essentielles pour appréhender / comprendre le comportement de l'enfant, notamment lors de situations délicates.

Un métier à l'honneur : Assistante maternelle agréée

## Rencontre avec Clémence Lie...

qui nous parle de son métier qu'elle exerce depuis 9 ans.



**Une relation de confiance avec les parents semble être primordiale pour l'exercice de cette profession. Comment gagnez-vous celle-ci ? Quelle relation avez-vous avec les familles ?**

Le lien de confiance avec les parents et les enfants se développe au fil du temps. À la signature d'un nouveau contrat, les conditions de travail sont clairement établies ; ce dernier prévoit notamment une période d'essai communément appelée période d'adaptation qui est plus ou moins longue. Cette période permet aux parents de se faire un avis sur ma prestation mais me permet aussi d'analyser l'évolution de ma relation avec l'enfant [...] À chaque nouveau contrat, je mets en place un parcours d'intégration pour l'enfant dans lequel j'implique les parents : par exemple, le premier jour d'une garde, je demande aux parents de rester avec moi et l'enfant pendant 1 heure, le lendemain je demande aux parents de s'absenter 30 minutes puis le lendemain 1 heure...cet échancier étalé généralement sur 15 jours permet d'assurer une douce transition pour l'enfant mais aussi pour les parents. Une fois la période d'adaptation passée, la poursuite du gain de confiance se fait de jour en jour grâce au retour d'expérience de l'enfant aux parents.

**Vous exercez votre profession en tant qu'indépendante. Comment pouvons-nous vous contacter ? Quelles sont vos modalités de paiement ?**

Mes coordonnées sont disponibles sur le site internet de la commune, sur le site du relais des assistantes maternelles de la communauté de communes mais également sur le site du conseil départemental des Landes / rubrique « Assistantes Maternelles Agréées ». Je suis joignable au 06 02 71 71 53. Je suis en mesure d'accueillir les enfants de 7h30 à 18h30. Pour tous besoins plus spécifiques, j'invite les parents à me contacter par téléphone. La contractualisation du service de garde passe par la signature d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée avec les parents qui fixe les conditions de travail (rémunération, congés...).

Pour en savoir plus sur les démarches, les parents peuvent me contacter ou consulter le site [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr).

**Enfin ; en plus de votre activité d'assistante maternelle, vous êtes conseillère en apithérapie. Pouvez-vous svp nous présenter cette activité en quelques mots ?**

Je suis conseillère en apithérapie pour la société « Secrets de Miel » que j'ai découvert un peu par hasard grâce un coffret cadeau offert par une famille cliente [...] Ce métier complémentaire me permet de reprendre goût au métier de la vente et du commerce [...] « Secrets de Miel » est une société française produisant des compléments alimentaires et des produits de soin / bien-être issus des produits de la ruche (miel...) : les produits sont sains, sans parabène, sans phenoxyethanol, sans silicone et non testés sur des animaux : les valeurs humaines et familiales de cette société ont attiré toute mon attention et c'est pour cela que j'ai décidé d'en devenir salariée. Aujourd'hui, j'anime des ateliers chez des particuliers et leur présente les nombreux produits de la marque. Si des personnes sont intéressées par la découverte de ces produits, je les invite à me contacter directement sur mon mobile ou à m'envoyer un email à [guezy@hotmail.fr](mailto:guezy@hotmail.fr) ou alors en consultant le site [www.secretsdemiel.com](http://www.secretsdemiel.com).



**Clémence, nous vous remercions pour votre accueil et la qualité de cet entretien et vous souhaitons une pleine réussite et épanouissement dans votre métier au service des familles.**

## CORONAVIRUS



LES MESURES PRISES POUR L'ÉCONOMIE

## COVID-19 : Soutien économique pour les entreprises : Quelles aides nationales et locales ?

La crise sanitaire du COVID-19 est à l'origine d'une crise économique majeure touchant les entreprises de toutes tailles. Afin de soutenir l'économie et éviter au maximum son effondrement, de nombreuses mesures de soutien ont été mises place par les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Vous êtes une entreprise ? Une exploitation agricole ? Un indépendant ? Découvrez ci-dessous une synthèse des principaux dispositifs d'aide.

### Les mesures du gouvernement

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales.
- Des remises d'impôts directs dans les situations les plus difficiles.
- Le report de paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté.
- La mise en place d'un fond de solidarité co-financé par l'Etat et la Région « Nouvelle-Aquitaine » (volets 1 et 2) :

<b>Qui est concerné par cette aide ?</b>	Les très petites entreprises (TPE), indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales ayant un <b>chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros</b>
<b>Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'aide ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Soit avoir fait l'objet d'une <b>fermeture administrative</b></li><li>→ Soit avoir subi une <b>perte d'au moins 50% de chiffre d'affaires en avril 2020</b> par rapport à avril 2019 ou par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur 2019</li></ul>
<b>Quel est le montant de l'aide ?</b>	L'aide est composée de plusieurs niveaux : <ul style="list-style-type: none"><li>→ <b>Jusqu'à 1 500 euros</b> peuvent être versés par la Direction générale des finances publiques (DGFIP)</li><li>→ <b>Jusqu'à 5 000 euros d'aide complémentaire pour les entreprises qui connaissent le plus de difficultés</b> versée par les Régions</li></ul>
<b>Comment bénéficier de l'aide ?</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>→ Pour l'aide de la DGFIP, rendez-vous sur <a href="https://impots.gouv.fr">impots.gouv.fr</a></li><li>→ Pour l'aide complémentaire, contactez votre Région</li></ul>

- Le déblocage d'une enveloppe de 300 milliards € pour garantir des lignes de trésorerie bancaires : Solliciter votre banque habituelle pour demander un prêt garanti par l'Etat.
- Le soutien de l'Etat et de la Banque de France pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires.
- La simplification et le renforcement du dispositif de chômage partiel.
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le médiateur des entreprises.
- La reconnaissance du coronavirus comme cas de force majeure pour les marchés publics de l'Etat et des collectivités locales, permettant de ne pas appliquer de pénalités de retard

Tout savoir sur les mesures gouvernementales : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>

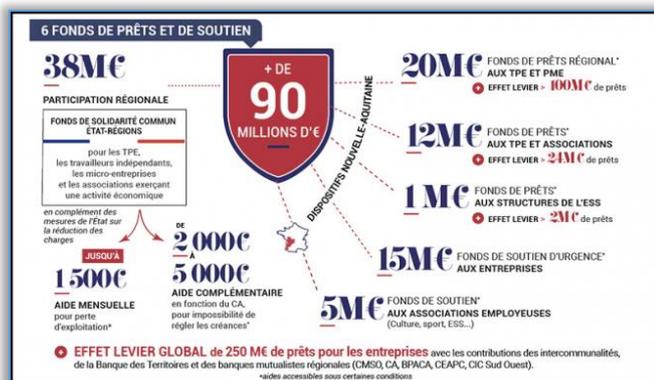
## Les mesures de la région Nouvelle-Aquitaine

La région a créé un fonds de rebond de 90 millions € pour les entreprises, ainsi qu'une cellule d'écoute :

- Par téléphone au 05 57 57 55 88 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Par mail à [entreprise-codiv19nouvelle-aquitaine.fr](mailto:entreprise-codiv19nouvelle-aquitaine.fr)

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pour les entreprises :

- Fonds national de solidarité (volet 2) : Aide directe supplémentaire de 2000 € à 5000 € en fonction du chiffre d'affaire de l'entreprise.



- Fonds de prêts pour les TPE et PME.
- **Fonds de prêts de solidarité et de proximité pour les TPE (commerçants, services, artisans et associations) :** Prêt public à taux zéro de 5000 € à 15000 € maximum. Dossier de demande à faire sur <https://fondstpenouvelleaquitaine.fr/>
- En faveur de l'agriculture, mise en place par l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine d'une plateforme solidaire de produits locaux <https://plateforme.produits-locaux-nouvelle-aquitaine.fr/>
- En faveur de l'agriculture, privilégier les entreprises de la région pour l'approvisionnement en denrées alimentaires pour les restaurations collectives (lycées, établissements publics régionaux...).



Tout savoir sur les mesures de soutien prises par la région Nouvelle-Aquitaine : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/coronavirus-plusieurs-mesures-au-profit-des-entreprises-et-des-associations>

## Les mesures du département des Landes

Le conseil départemental des Landes a également pris des mesures pour soutenir l'économie et les entreprises du département :

- Soutien aux entreprises bénéficiaires d'avances remboursables : report d'un an des annuités devant être remboursées par les entreprises landaises (prêts...). Coût pour la collectivité : 1 556 000 €.
- Soutien au secteur du tourisme : mise en place de l'opération « Landissimes » visant à attirer les touristes sur le territoire par la distribution de 450 000 € de bons vacances et distribution de chèques solidarité tourisme aux familles les plus précaires pour un coût de 204 000 €.
- Soutien à la filière gras accusant de lourdes pertes par une aide au déstockage de viande de canard à hauteur de 150 000€ : les restaurants collectifs des collèges et EHPAD commanderont davantage de produits issus de la filière gras.
- Soutien à la filière de la course landaise par l'octroi d'une aide directe de 152 000 € (70 000 € par la région Nouvelle-Aquitaine).

Tout savoir sur les mesures de soutien du conseil départemental des Landes : <https://www.landés.fr/>

## Les mesures de la communauté de communes « Côteaux & Vallées des Luys »

La communauté de communes « Côteaux & Vallées des Luys » soutient également soutenir les entreprises du territoire de l'intercommunalité en abondant le **fond de prêts régional de solidarité et de proximité pour les TPE** à hauteur de 2 € par habitant. Un dégrèvement des deux tiers de la cotisation foncière des entreprises du territoire a également été voté. Enfin, la commission économique travaille à la mise en place éventuelle d'un dispositif d'aides directes.

# AMICALE SARRAZINE DU LUYOT

Arcachon, sa cité et son bassin, un détour classique pour de belles histoires de santé. Le corps médical ayant remarqué que l'air océanique, parfumé par l'air des pins, pouvait améliorer la résistance aux bronchites chroniques, l'asthme et la tuberculose, la fièvre immobilière s'empara soudain des lieux.

Sous la bienfaisance de Napoléon 3 et l'affairisme des frères Pereire, en 1860, se construisit, sur les hauteurs, un gigantesque sanatorium composé de maisons particulières où les malades pourraient séjourner, également en hiver, en famille et avec leurs domestiques. Véritable catalogue de villas et chalets d'une étonnante variété architecturale, ce quartier, appelé la ville d'hiver, fut fréquenté par la grande bourgeoisie européenne désireuse de profiter d'une sociabilité hautement renommée. Mais les feux des réceptions mondaines, chez l'un ou au casino, se sont éteints sans retour avec la crise de 1930, puis l'apparition de la pénicilline en 1941.

Le détour n'aurait pas été complet sans un regard nautique sur les parcs à huîtres dont les premiers furent aménagés vers 1850. Hélas, dans l'eau aussi, les maladies passent et sont parfois mortelles. En 1970, la Portugaise et la Gravette disparaissent. L'activité ne fut sauvée que par l'introduction d'huîtres du nord-ouest de l'océan pacifique (dites abusivement Japonaises).

C'était en septembre 2019 ... Un beau voyage et l'espérance de poumons presque neufs.

Lorsqu'en janvier 2020, en Assemblée Générale, les membres de l'Amicale ont débattu du programme de l'année, ils ne soupçonnaient pas qu'une pandémie allait brusquement changer notre vie sociale. La journée exposition-vente d'oiseaux exotiques, le 9 février, fut notre dernière activité ... Et heureusement un beau succès.

Avec l'été et ses imprévisibles rassemblements, bientôt l'automne avec ses épisodes grippaux, les incertitudes demeurent préoccupantes, surtout pour une population à risques. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de L'Amicale a décidé de mettre fin à ses activités programmées pour 2020.

Le Conseil donne rendez-vous aux adhérents et à ceux qui souhaiteraient les rejoindre, en janvier 2021, pour l'Assemblée Générale qu'il espère pouvoir tenir dans la sérénité, soit par un arrêt naturel de l'épidémie, soit par la mise à disposition de vaccins ou autres médicaments.



Sous la houlette des nouveaux coprésidents et éducateurs (photo ci-contre), la première saison basket d'ABC s'annonçait trépidante. Hélas, le Corona Virus a stoppé toutes les compétitions en mettant un terme définitif à la saison en cours. Sportivement, tous les classements FFBB ont été figés et aucunes descentes, ni montées ne seront prononcées.

Si bien entendu, la santé et le rétablissement d'un niveau sanitaire correct se devaient de primer sur l'enjeu sportif, pour certaines de nos formations, ce coup d'arrêt est brutal.



### Le sportif

Au sein de l'équipe 1 filles, la fin prématurée du championnat a stoppé la montée en N2 qui se profilait à la fin de la saison.

L'équipe 2 filles, qui a accompli une belle saison, confirme son maintien en R2, tout comme les formations 3 et 4, malgré une saison compliquée en termes d'effectifs. Toutefois, les arrêts et mouvements de joueuses devraient conduire le club à ne réengager que trois équipes.



Chez les garçons 1, le bail est renouvelé en Pré Nationale au terme d'un championnat marqué par un enchaînement invraisemblable de blessures. Nous ne doutons pas que les joueurs reviendront la saison prochaine à leur meilleur niveau et redonneront plaisir à leur public.

Anecdotiquement, l'équipe 2 garçons assure son maintien en R2 avec une seule victoire. Ce groupe peut demeurer fier car, malgré les difficultés, les joueurs n'auront jamais rien lâché. Au niveau des garçons 3 et 4, la saison prochaine démarrera au même niveau avec les renforts espérés de plusieurs jeunes licenciés issus de la formation ABC.



Chez les jeunes, le constat est le même puisque les prochains mois s'annonçaient palpitants tant en championnat qu'en coupe.



## Des recrues

Bien entendu, de nouvelles têtes vont rejoindre le club au coup d'envoi des matchs de septembre.

Parmi les rangs féminins, ABC enregistre les arrivées de Pauline Labrouche, Doriane Daigre et Marine Darrouy. Celles-ci suppléeront les départs - arrêts de July Beau, Cynthia Louzé, Marion Thomas et le fait que Marion Broca évoluera seulement en R2.

La réserve féminine enregistre le retour d'Angéline Fournadet alors qu'Aurore Darracq, Mathilde Labrouquère, Cindy Picot, Aurélie Laporte quittent le club et qu'Aude Sescosse prend une retraite méritée. La nouvelle mouture de cette équipe sera dirigée par Pascal Ithurralde, coach en provenance d'Audoux-Navarrenx.



Chez les masculins 1, Florian Lesca, Mamadou Dieye, Anthony Ottou, Pierre Lanusse ont signé pour évoluer au sein de l'équipe cornaquée par Philippe Dupouy qui se verra assisté de François Capdepuy. Le club enregistre le départ d'Adrien Domenger et ne pourra compter sur Loïc Herviou dont la convalescence sera longue. Par contre, la reprise en cours de saison d'Hervé Diédro est fortement probable.

L'équipe 2 garçons enregistre l'arrivée de Franklyn Hurtado alors que Florian Lahitte, Pierre Pandeles, et Vincent Dugène vogueront sous d'autres cieux.



### Du changement à l'école de basket

Valérie Dubois prendra en charge le pilotage technique de l'école et à ce titre, elle s'occupera principalement de l'encadrement des éducateurs, du contenu des cours, de la composition et du niveau d'engagement des équipes, de la validation des contenus des stages, du lien avec les coaches.



Frédéric Arrieussecq continuera la responsabilité de la commission école de basket et assurera ce qui relève du suivi administratif et du fonctionnement en lien avec les éducateurs (stages pour l'aspect matériel, inscriptions formation, équipements, etc.) notamment le suivi de l'établissement de la circulaire hebdomadaire.

Pour accomplir ces tâches, chacun deux pourra compter sur le concours des deux éducateurs du club en la personne de Baptiste Riesen et d'Anthony Ottou qui prend la place d'Adrien Domenger, partant vers la région bordelaise. Avenir Basket Chalosse tient à le remercier pour son travail fourni à l'encadrement des enfants et lui souhaite une grande réussite dans ses prochains projets professionnels.

Le projet du club reste sur la même optique à savoir la continuité de sa formation jeunes dont la finalité est d'alimenter les différentes équipes seniors. Chez les plus jeunes, l'objectif premier consiste à la découverte du basket qui se décline en compétition dans les âges plus avancés. En ce sens, ABC devrait à nouveau organiser des journées portes ouvertes courant septembre (Pomarez). Dans l'immédiat, les inscriptions sont ouvertes et tout enfant de cinq ans ou plus, désireux de s'initier à la pratique, est le bienvenu. Pour cela, il est possible de solliciter le club via



[contact@avenirbasketchalosse.fr](mailto:contact@avenirbasketchalosse.fr) ou de se présenter, les mercredis après midi (à partir de septembre), auprès des éducateurs de l'association, lors des sessions d'entraînement basés à Pomarez.



*U 11 féminines*



*U13 masculins*

### **L'extra-sportif.**

Diverses manifestations se sont déroulées au cours de la saison comme les repas-soirées d'après matchs, la kermesse de Donzacq et les différents lotos. Hélas, le COVID 19 a également interrompu cet allant et la kermesse de Pâques programmée à Gaujacq n'a pu se tenir tout comme les derniers lotos.





## Le web

Enfin, Il est possible de suivre au quotidien, les diverses actualités du club d'Avenir Basket Chalosse, les suivis des scores des matchs en temps réels... au travers de son site internet où regorgent de multiples informations : [www.avenirbasketchalosse.fr](http://www.avenirbasketchalosse.fr).

Ces informations sont également redondantes au sein des divers réseaux sociaux, associés.

Vous y retrouverez notamment la page boutique avec ces divers supports et équipements textiles.





Castel-Sarrazin  
• COMITÉ DES FÊTES •



*Le Comité des fêtes de Castel-Sarrazin est une association loi 1901 d'une quarantaine de bénévoles qui organise durant l'année des manifestations et fêtes sur la commune. L'adhésion y est gratuite et est ouverte à tous ! Vous souhaitez rejoindre l'équipe et passer de bons moments ? Renseignements auprès d'un membre du bureau ou auprès de Jeremy au 06 42 67 68 06.*

## **i Ni toros, ni salsa sino vacas y bamboula al pueblo !**

**D**ébut septembre, tout le pays des sarrazins était en effervescence avec un programme des fêtes des plus appétissants. En guise d'entrée ; le traditionnel repas champêtre sous les arènes couvertes réunissait vendredi soir plus de 300 convives ; le tout, dans une ambiance des plus agréable et conviviale avec l'animation musicale des jeunes musiciens du village.



Le samedi ; les nombreux coursayres venus de toute la contrée chalossaise n'étaient pas été déçu du déplacement. Dans une ambiance des grands jours avec la société musicale amolloise, les hommes de la cuadrilla Christophe Avignon clôturaient leur challenge Landes-Béarn en apothéose avec signant l'une des plus belles courses de la temporada. On retiendra surtout un Loïc Lapouge au sommet de son art face à la très belle Alméria mais surtout face à la reine Ibiza dans ses meilleurs jours : des écarts d'anthologie qui ont fait envoler les scores ! On retiendra également les exploits du Champion de France des sauteurs ; Kevin Ribeiro, pour une seconde sortie parfaite face à sa brillante partenaire Hunaïa.



En soirée ; la fête battait tous les records avec près de 400 convives pour la soirée moules-frites dans une ambiance des plus chaudes avec la banda « Los Clarineros » et le podium « Jean-Mi Animation ».

Le lendemain, après le recueillement à la messe des fêtes et à l'apéritif de l'amitié, tout le village se retrouvait une dernière fois autour de la table pour partager la sardinade.

Dimanche après-midi, les pitchouns, mais aussi les plus grands, étaient en forme pour s'amuser aux structures gonflables et pour s'affronter à « l'Archery Bump ».

En 2019, le pays sarrazin mêlait une nouvelle fois avec brio les plaisirs de l'assiette et les coups de cœur de l'arène pour une fête des plus réussies et le plus grand plaisir de ses convives.

**Le comité des fêtes remercie le public répondant toujours au rendez-vous et remercie également toutes les entreprises partenaires et les bénévoles. Sans toutes ces énergies... la fête ne pourrait vivre !**

## Ensemble pour sauver la course landaise !

**E**n cette fin d'année 2019, l'horizon de la course landaise s'assombrissait considérablement. La raison ? Le rattachement de celle-ci au régime URSSAF des fédérations sportives le 1 janvier 2020 se concrétisant en outre par une hausse significative des cotisations sociales supportées par les clubs taurins et/ou comités organisateurs. Un surcoût difficilement surmontable pour des petites structures comme la nôtre. Le surcoût pour une course landaise comparable à la nôtre était estimé à 1000 €.

Était-ce alors la mort annoncée de la course landaise dans nos petits villages ? A Castel-Sarrazin, nous ne pouvions nous résoudre à cette fatalité. Aux côtés de M. le Maire, le Comité des fêtes se mobilisait alors à l'automne dernier pour sensibiliser la population sur le sujet au travers de diverses communications sur les réseaux sociaux et d'un communiqué de presse. Le 24 novembre dernier ; près d'une quinzaine de bénévoles bravaient les caprices de la météo et manifestaient à la Préfecture de Mont-de-Marsan aux côtés du collectif « Pour la Survie de la Course Landaise » réunissant toutes les forces vives de la course landaise (toréros, instances dirigeantes...). La manifestation était belle et faisait forte impression en mobilisant près de 2000 personnes. Malgré la pluie, le mundillo coursayre était uni et solidaire pour sauver la course landaise !

Après cette manifestation et plusieurs semaines de négociations entre le Collectif et les services de l'Etat, un compromis était trouvé : 1 an de moratoire supplémentaire pour construire un système de cotisations plus juste et adapté aux spécificités de la course landaise. Ouf !



## COVID-19 : Coup d'arrêt brutal...

**L**e 18 janvier dernier, les bénévoles se réunissaient en assemblée générale pour dresser le bilan de l'année passée et surtout préparer le programme festif 2020 : Fête de printemps, sortie en Espagne des bénévoles, fête patronale... Une nouvelle année encore riche en événements et manifestations se profilait à l'horizon !

Malheureusement ; le coronavirus a stoppé net cet élan : Annulation obligatoire de la fête de printemps, annulation par précaution de la sortie des bénévoles et de la fête patronale... L'année a une saveur amère pour les bénévoles et sera si triste aux arènes. Toutefois ; la santé et de la sécurité de tous prime avant tout. Croisons les doigts pour que ce fléau s'éloigne en 2021 et laisse de nouveau place à la joie et la fête : Promis, les bénévoles du Comité seront prêts à vous accueillir de nouveau !



## Une journée « Retrouvailles »

**L**e dimanche 26 juillet dernier, les bénévoles se retrouvaient au lac Tastoia à Estibeaux pour une journée « Retrouvailles ». Du soleil, de la convivialité, de la rigolade, un bon apéritif et des belles grillades : Tous les ingrédients étaient là pour une journée des plus agréable et sympathique.



# Le carnet d'état civil

Du 01/08/2019 au 31/07/2020



Carnet Rose

## Ils nous ont rejoints

Le 18 novembre 2019 à Dax – Tinaya Rose Michel GUILHORRE

Le 19 décembre 2019 à Dax – Léna DUCASSE

1 autre naissance

## Ils se sont dits oui



2 mariages



## Ils nous ont quittés

Le 28/12/2019 – Lucette Odile Marcelle PINTE

Le 24/02/2020 – Laëtitia Floriane Virginie MASSE

Le 27/07/2020 – Patrick Marcel René MASSON

En raison de l'application de la nouvelle réglementation européenne relative au renforcement de la protection des données personnelles (RGPD), les informations du carnet d'état civil (naissances, mariages) ne sont désormais plus des informations publiques et leur publication doivent faire l'objet d'un consentement explicite préalable des intéressés (accord écrit) et/ou à défaut de la famille, des proches.

Pour exprimer celui-ci et paraître dans le carnet d'état civil du bulletin municipal, nous vous invitons à contacter la mairie ou écrire à l'adresse suivante : [communication@castel-sarrazin.fr](mailto:communication@castel-sarrazin.fr)



## MEMENTO PRATIQUE



### **MAIRIE**

#### Adresse et coordonnées

Mairie de Castel-Sarrazin

2, Route de l'Océan

40 330 CASTEL-SARRAZIN

Tél. : 05 58 89 31 05

Fax : 05 58 55 37 95

E-mail : [mairie.castelsarrazin@wanadoo.fr](mailto:mairie.castelsarrazin@wanadoo.fr)

#### Ouverture du secrétariat

Mme. Peyraube Marie-Christine, secrétaire de mairie vous accueille sans rendez-vous :

- Le Lundi de 14h00 à 19h00
- Le Mardi de 08h00 à 12h00
- Le Jeudi de 08h00 à 12h00
- Le Samedi de 10h30 à 12h30

La secrétaire de mairie vous recevra dès qu'elle sera disponible. Elle fait de son mieux pour limiter votre temps d'attente.

### **ÉCOLE PUBLIQUE**

Téléphone : **05 58 89 34 67**



### **CIMETIERE**

*Columbarium*

#### **Tarif de la concession :**

10 ans : 200€

20 ans : 400€

30 ans : 600€

## **ARRÊTÉ MUNICIPAL : INTERDICTION DE LA DIVAGATION D'ANIMAUX**



**ARRÊTÉ  
MUNICIPAL**

Face à la recrudescence ces derniers mois de chiens errants sur l'étendue du territoire communal causant des dégâts sur les élevages, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chien, afin de leur rappeler l'arrêté municipal en vigueur depuis janvier 2013 interdisant la divagation d'animaux sur l'espace publique.

**Elle rappelle également que l'amende en cas de non-respect est passée de 32 à 68 €. Les contrôles seront renforcés.**

## **NOUVEAU REGLEMENT DU DEPOT DE GRAVATS**

Depuis le 08 juillet 2019, par suite d'abus répétés, l'accès au dépôt de gravats du Vieux-Bourg est autorisé aux heures d'ouverture ci-après pour **les seuls habitants de la commune** :

- **Le Mardi et le Jeudi de 08h30 à 18h00,**
- **Le Samedi de 9h00 à 17h00 (sauf jours fériés).**

**Seuls sont autorisés les dépôts de gravats et les déchets verts. En cas de non-respect, une fermeture définitive sera inévitable.**

## MISE A DISPOSITION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

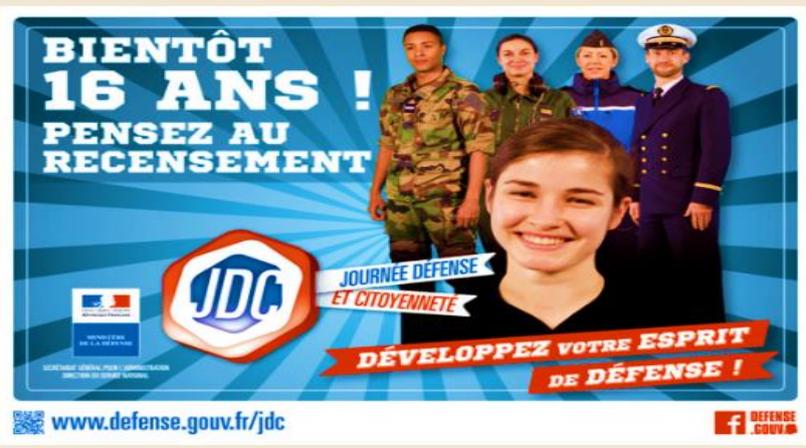
**INFORMATION COVID-19 : Par principe de précaution, les locations et mises à disposition des bâtiments communaux sont suspendues jusqu'au 30 septembre 2020.**

**Jeremy DOMARLE** est votre nouvel interlocuteur pour les réservations des salles :

- Appel au 06 42 67 68 06 (en cas d'absence de réponse, laisser un message vocal avec coordonnées téléphoniques et date(s) souhaité(e)s) pour la réservation - privilégier les appels le soir après 18h30),

- Email à l'adresse [location@castel-sarrazin.fr](mailto:location@castel-sarrazin.fr).

Recensement : Bientôt 16 ans...pensez au recensement!



**BIENTÔT 16 ANS !  
PENSEZ AU RECENSEMENT**

JDC  
JOURNÉE DÉFENSE  
ET CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT  
DE DÉFENSE !

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

DEFENSE.GOV.FR

**De quoi s'agit-il ?**  
Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie de résidence. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

**Démarche**  
Le jeune doit faire la démarche lui-même ou peut se faire représenter par l'un de ses parents.  
Il doit se rendre à la mairie avec les documents suivants:  
- Pièce d'identité justifiant de sa nationalité française (passeport ou carte nationale d'identité)  
- Livret de famille  
La fourniture d'un justificatif de domicile n'est plus obligatoire.  
**La démarche en ligne est pour l'instant impossible.**



### DECHETTERIES DU SIETOM Horaires d'ouverture

Tel : 05 58 98 57 57

Site internet : <http://www.sietomdechalosse.fr/>

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
AMOU	Rte de Gaujacq	13h30-17h		13h30 - 17h		9h - 12h30	13h30 - 17h
POMAREZ	Chemin du Yout	9h - 12h30		9h - 12h30		13h30 - 17h	9h - 12h30

**Ordures ménagères : Une seule collecte hebdomadaire le jeudi matin.**



## PERMANENCES MEDICALES – URGENCES

- ❖ En **semaine** à partir de **20h00 => 8h00**
- ❖ Le **samedi** à partir de **12h00**
- ❖ Le **dimanche** et **jours fériés** toute la journée

**Pour les LANDES : 05 58 44 11 11**

## ASSISTANTE SOCIALE

Bâtiment Conseil Départemental (sur parking RDTL et pompiers, face à Intermarché)

**Madame FEUILLET** prend sur rendez-vous, du lundi au vendredi de **9h à 10h** au **05 58 76 06 12** pour consultation au bureau ou à domicile,

**En cas d'urgence s'adresser au  
Centre Médicosocial d'Hagetmau : tél : 05 58 79 32 25**

## FEDERATION 3977 CONTRE LA MALTRAITANCE

Centre d'écoute contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés



ALMA40 - BP 323 - 40 107 DAX CEDEX. Tel : 05 58 35 66 77 (Permanence téléphonique le lundi de 9h00 à 12h00)

Numéro national d'appel : 39 77 (du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00)

## PERMANENCES ADMR



62, Rue Du Moulin à AMOU  
Téléphone et télécopie : **05 58 89 24 75**  
E-mail : [amou@fede40.admr.org](mailto:amou@fede40.admr.org)

Castel-Sarrazin dépend d'Amou pour l'Aide à Domicile, une permanence est tenue par des bénévoles le :

- **Mardi** et **jeudi après-midi** de **14h00 à 17h00**.
- Votre délégué de village est : **Xavier TORRES**  
554, Route de Lacrique  
40 330 CASTEL-SARRAZIN

**05 58 89 88 89**

## ASSISTANTE MATERNELLE

- ☞ Madame **Clémence LIE** - 113, Lotissement LAVIE, tél : **06 98 53 45 32**
- ☞ Madame **Stéphanie MORA** - 4, Lotissement BOULOU, tél : **05 58 55 33 18**

## AIDE À DOMICILE

- ☞ Madame **Sandrine TERRIER** - 201, Route du Boulou, tél : **06 37 40 82 20**
- ☞ Madame **Séverine REDONNET** - 197, Route de Messeps, tél : **06 99 55 22 99**
- ☞ Madame **Céline BEYLACQ** - Route de Donzacq, tél : **05 58 89 89 85**

## OSTÉOPATHE

- ☞ Monsieur **Florian BERTHAULT** - 320, Route de l'église, tél. **06 80 73 21 37**



Le Secours Catholique a ouvert une boutique solidaire à Amou, 102 rue Bourgade, où toute personne, sans distinction : sociale, religieuse, raciale est accueillie à bras ouverts.

Un grand choix de vêtements en très bon état et à petits prix est à votre disposition le :

MERCREDI	SAMEDI	DIMANCHE
15 h 00 > 18 h 00	10 h 00 > 12 h 00	10 h 00 > 12 h 00



Été comme hiver, la solidarité ne différencie pas les saisons : La permanence des Restos du Cœur à Castelnau-Chalosse (localisée à l'ancienne conserverie de foie-gras) est ouverte toute l'année pour ceux qui sont dans le besoin le

**Vendredi de 14H00 à 17h00**

**INFORMATION CORONAVIRUS**

**COVID-19**

# PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une  
solution hydro-alcoolique**



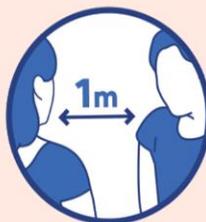
**Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans  
un mouchoir à usage unique  
puis le jeter**



**Éviter  
de se toucher  
le visage**



**Respecter une distance  
d'au moins un mètre  
avec les autres**



**Saluer  
sans serrer la main  
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque  
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**

